

Débat sur l'émigration à Agadir

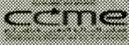
Préserver les droits de la diaspora

Dans la dynamique migratoire qui interpelle les divers intervenants et en vue de tendre des passerelles d'échange et de partage, les étudiants du «Master migrations et développement durable», de la faculté des lettres et sciences humaines, relevant de l'Université Ibn Zohr, en Collaboration avec l'Observatoire Régionale des Migrations, Espaces et Sociétés (ORMES) et le Centre Euro-méditerranéen de migration et développement à Amsterdam, et la Commission Régionale des Droits de l'Homme, (CRDH) Agadir, ont organisé une journée d'étude intitulée :

«Les Droits socio-économiques des MRE, cas du Royaume des Pays-Bas», le 24/01/2014 à l'espace des Humanités faculté des lettres et des sciences humaines, Université Ibn Zohr Agadir, à partir de 9h. En effet, le gouvernement néerlandais a pris une série de mesures visant à remettre en cause un certain nombre de droits acquis socio-économiques des travailleurs marocains immigrés aux Royaume des Pays-Bas et de leurs familles restées ou retournées au Maroc.

Ces mesures unilatérales qui s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques hollandaises, ont suscité des protestations dans les deux pays.

Une modification de la loi sur le principe de résidence néerlandaise a eu lieu le 1er juillet 2012, l'allocation pour les





Le Master Migrations et Développement Durable
en Collaboration avec
L'Observatoire Régional des Migrations, Espaces et Sociétés- ORMES
et le Centre Euro-Méditerranéen Migration et Développement- EMCKMO

Organisent une journée d'étude sous le thème :

Les droits socio-économiques des MRE
Cas du Royaume des Pays-Bas

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Le 24 Janvier 2014 Espace de l'Humanité à 9h

El Moulana

retraités ainsi que les allocations familiales seront diminuées de 40% ce qui va engendrer des conséquences fâcheuses sur leurs familles restantes au Maroc. Ceci du tant plus les MRE aux Pays-Bas, ont contribué activement au redressement et au développement économique, social et culturel de ce pays, tout comme ils ont participé pleinement et de manière égalitaire à la cotisation de la sécurité sociale néerlandaise.

La réduction importante du taux des allocations familiales ainsi que des pensions des veuves et orphelins, peut avoir un impact négatif sur eux.

Sachant que dans ce domaine les relations Maroco-Néerlandaise sont gérées par le biais de la Convention générale de sécurité sociale conclue entre le Maroc et la Hollande le 14 février 1972 et de l'accord administratif du 22 juin 2000 qui lui est rattaché.

Les responsabilités dans ce dossier sont multiples. Une synergie est alors nécessaire pour défendre, préserver et promouvoir les droits socio-économiques des MRE conformément à la Constitution marocaine notamment l'article 16. Cette rencontre a été donc, une occasion pour débattre de cette démarche, afin d'émettre des suggestions idoines à cette situation qui semble bien préoccuper un certain nombre d'intéressés.